

8. Climat



OBJECTIF La politique économique extérieure est compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, que la Suisse s'est engagée à atteindre. Elle défend une transformation économique mondiale vers une économie neutre pour le climat et respectueuse de l'environnement. Elle contribue aussi, de manière appropriée, au financement mondial de la protection du climat, afin de promouvoir la justice climatique.



CONTEXTE

La crise climatique est l'un des plus grands défis de notre ère, notamment en raison de son urgence. Le temps dont nous disposons pour éviter que le réchauffement de la planète n'engendre des conséquences catastrophiques dans le monde entier sera bientôt écoulé. Il est impératif de diminuer rapidement et fortement les émissions de gaz à effet de serre (EGES) dans tous les secteurs, et ce dès cette décennie.¹¹⁴

La Suisse a une responsabilité particulière, en raison déjà de son statut de pays industrialisé très tôt, avec une société de consommation intensive, et dont les émissions de gaz à effet de serre passées et présentes sont, par conséquent, démesurément élevées. Mais aussi au regard de la forte concentration de pouvoir économique entre les mains des multinationales et des investisseurs et investisseuses installé-e-s sur son territoire. Ces acteurs sont responsables de rendre leurs chaînes de valeur et leurs activités plus respectueuses du climat.

La Suisse est pourtant bien loin de faire sa part pour lutter contre cette crise. La transformation de l'économie pour limiter les émissions et opter pour un modèle plus circulaire n'est pas

encouragée de manière systématique ni suffisamment rapide. Elle n'est pas non plus à la hauteur lorsqu'il s'agit de financer les mesures internationales de protection du climat et de gestion des conséquences de la crise climatique. Le fait que la Suisse fasse tout son possible pour utiliser ses accords bilatéraux afin de transférer à l'étranger ses obligations en matière de réduction des émissions¹¹⁵ est également très problématique, notamment dans le contexte des critiques grandissantes à l'encontre des projets de compensation carbone dans le cadre de l'affaire South Pole.¹¹⁶



MARCHE À SUIVRE

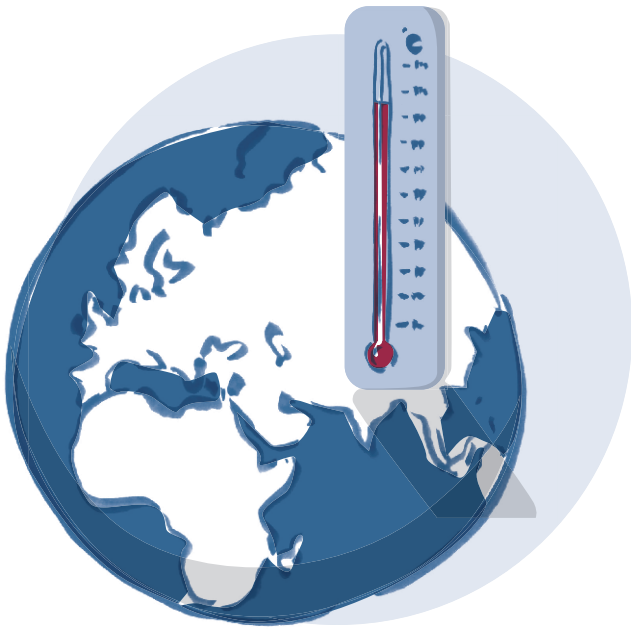
PAS DE SUBVENTIONNEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Selon la stratégie de développement durable du Conseil fédéral, la Suisse s'engage aujourd'hui en faveur d'une réduction des subventions accordées aux énergies fossiles et en faveur de l'économie circulaire au sein de la Banque mondiale, de l'OCDE et du Fonds vert pour le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.¹¹⁷ C'est positif, mais au vu de l'urgence actuelle, la Suisse ne doit pas se contenter d'une réduction, mais bien décider d'une interdiction des subventions – idéalement même en rendant les énergies fossiles plus chères et en mettant en place des mesures pour une mise en œuvre socialement responsable.

DES ACCORDS ÉCONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

La Suisse doit soumettre tous ses accords de politique économique extérieure (de libre-échange ou d'investissement par exemple) à une évaluation préalable de la durabilité, qui fera partie intégrante d'une vérification de leur compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Une réévaluation périodique de l'impact climatique de ces accords¹¹⁸ devra par ailleurs avoir lieu régulièrement après leur entrée en vigueur (voir chapitre « Évaluations préalables de la durabilité » p. 9).

La Suisse a rejoint une initiative du Costa Rica, de Fidji, de la Nouvelle-Zélande, de l'Islande et de la Norvège visant à négocier un accord multilatéral sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS).¹¹⁹ L'objectif annoncé est positif, mais les négociations restent pour le moment assez vagues, et manquent d'ambition. Le sens donné par ces pays à la « libéralisation » du commerce des biens et services environnementaux, par exemple, est assez flou. Seules des « directives » sont mentionnées pour les labels volontaires de durabilité, et les discussions



n'évoquent qu'une « réglementation » des subventions accordées aux énergies fossiles. Les auteurs laissent par ailleurs totalement de côté les revendications d'autres pays en matière de transfert de technologie ou d'accès à la connaissance et à l'innovation pour la protection du climat et de l'environnement. La Suisse devrait avoir davantage d'ambition lorsqu'elle s'engage dans des accords multilatéraux pour la protection du climat. Pour envoyer les bons signaux, tout accord doit viser à mettre un terme aussi rapidement que possible aux subventions pour les énergies fossiles, et s'appuyer sur des règles juridiquement contraignantes plutôt que sur des réglementations volontaires en matière de durabilité.

FIN DES QUOTAS GRATUITS

Pour réduire ses EGES, la Suisse, comme l'UE, mise en premier lieu sur une tarification des émissions et un système d'échange de quotas d'émissions (SEQE). Des preuves scientifiques indiquent toutefois que cette approche n'a pas permis, à ce jour, de parvenir à un recul significatif des émissions.¹²⁰ La Suisse a rattaché son SEQE national au système d'échange de quotas d'émissions de l'UE et doit contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts internationaux visant à rendre ce système plus efficace. Il est notamment nécessaire de mettre un terme, aussi vite que possible, aux quotas gratuits aux niveaux national et international. Ceux-ci permettent de contourner la tarification des émissions de gaz à effet de serre, privant ainsi le mécanisme prévu de toute efficacité.¹²¹ À l'évidence, le SEQE ne suffit pas à obtenir une baisse des émissions suffisamment rapide ou radicale. La Suisse doit donc aller plus loin, en adoptant des mesures additionnelles plus efficaces, comme des trajectoires de réduction contraignantes ou des réglementations légales.

CONTRIBUER ÉQUITABLEMENT

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Suisse « s'engage activement dans les négociations internationales » sur le financement climatique dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques.¹²² C'est là une bonne chose, mais la Suisse n'est pas dans une position lui permettant de promouvoir le soutien à des pays pauvres dans le contexte de la crise climatique : selon une étude du *think tank* britannique ODI et de la *Zurich Flood Resilience Alliance*, la Suisse fait partie des pays industrialisés qui ne font pas leur propre part du travail (« *fair share* »).¹²³ Pour être crédible, la Suisse doit au moins apporter la contribution qui lui revient aux différents fonds internationaux pour le climat. De surcroît, elle ne peut pas se conten-

ter de s'engager en faveur de « solutions pragmatiques » lors des négociations évoquées, comme l'écrit l'OFEV, mais doit plus particulièrement travailler à ce que l'ensemble des États responsables garantissent que les pays les plus touchés aient suffisamment de moyens pour faire face aux conséquences de la crise climatique. D'une manière plus globale, elle doit également défendre le financement de la transition de l'économie mondiale pour la rendre compatible avec l'Accord de Paris.

Dans son rôle au sein des organisations et comités multilatéraux comme le FMI et les banques de développement, la Suisse peut également contribuer à plus de justice climatique en s'associant aux revendications de « *Debt for Climate* » et en défendant une annulation de la dette des pays contraints d'exploiter des combustibles fossiles avec des technologies nuisibles au climat, comme la fracturation pour satisfaire aux critères de « programmes de restructuration » ou pouvoir payer les intérêts de la dette.¹²⁴

METTRE EN PLACE UN MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

L'UE a mis en place un Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui vise à éviter que les émissions de gaz à effet de serre ne soient transférées vers des pays non-membres de l'UE, et à créer des incitations pour limiter les émissions. Ce concept souffre de lacunes certaines, mais le MACF est un pas important pour la réduction des EGES dans les secteurs les plus émetteurs en CO₂.¹²⁵ La Suisse doit s'associer à ce mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et veiller à ce qu'il soit équitable et efficace.¹²⁶

LES INNOVATIONS CLIMATIQUES : UN BIEN COMMUN

Les négociations des accords pour la protection du climat doivent être publiques, participatives et impliquer autant de pays que possible. Les intérêts des pays à faible revenu doivent urgemment être mieux pris en compte, notamment en facilitant le transfert de technologie, en offrant une protection moins stricte du droit de la propriété intellectuelle ou en soutenant la production nationale de biens environnementaux comme l'air propre, des forêts en bonne santé, la biodiversité ou un paysage naturel intact. Il n'est pas possible que les pays au revenu plus faible se voient cantonnés au rôle de fournisseurs de matières premières pour permettre aux pays riches d'accomplir leur transition énergétique : eux aussi doivent avoir la possibilité et le soutien nécessaire pour entreprendre leur propre transition énergétique. Les innovations en matière de protection du climat doivent donc être accessibles à tous en tant que biens communs mondiaux.¹²⁷ La transformation vers une économie neutre en carbone et circulaire ne doit pas être une lutte concurrentielle, où certains protégeraient leurs innovations technologiques face à d'autres compétiteurs : il s'agit d'un problème mondial dont les solutions doivent être trouvées en commun.

SORTIR DU TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE

La Suisse doit s'efforcer de sortir le plus rapidement possible du traité multilatéral sur la charte de l'énergie (TCE) qui lui impose de protéger aussi les investissements dans l'énergie fossile (voir chapitre « Investissements directs et assurance contre les risques à l'exportation » p.18).